

## Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2008

### RAPPORT FINANCIER

#### 1. LES CHIFFRES :

##### Dépenses de l'exercice : 164 900 €

- Rémunérations : 134 491 €
- Instruments de musique & concerts d'élèves : 10 650 €
- Concerts & manifestations : 9 835 €
- Divers musique : 2 577 €

**Sous total Musique : 157 554 €**

- Comptabilité : 4 521 €
- Frais de fonctionnement : 2 825 €

##### Recettes de l'exercice : 166 667 €

- Adhésions et cours : 110 887 €
- Subventions : 42 433 € dont 5 282 € du Conseil Général
- Autres recettes : 13 348 € dont 8 728 € de concerts

##### Résultat de l'exercice : + 1 768 € soit 1,07 % des dépenses

##### Quelques précisions :

- Les stages ne sont organisés que s'ils sont équilibrés financièrement : pas de stage cette année (30 € l'an dernier et + 0 € l'année d'avant)
- La saison de concerts est équilibrée financièrement avec la billetterie, les sponsors et les subventions spécifiques du Conseil Général : bilan + 1 883 € cette année (+ 627 € l'an dernier et - 74 € l'année d'avant). Il est à noter que ces concerts sont gratuits pour tous les élèves et sont ouverts à toute la population de nos communes sans autres frais pour les municipalités que le prêt des salles.
- Sur les 5 282 € de subventions du Conseil Général il n'y a que 2 692 € de subvention de fonctionnement ; les 2 590 € restants sont des subventions exceptionnelles obtenues pour des projets et l'achat d'instruments. On peut remercier Fabien, notre directeur, pour la qualité des projets soumis et le temps passé sur ces dossiers : cela nous apporte des financements indispensables à la mise à niveau du parc instrumental et à la saison de concerts.

## 2. REPARTITION DES DEPENSES & RECETTES :

La saison de concerts étant auto financée, l'analyse ne portera que sur la partie pédagogique ; les pourcentages donnés sont la moyenne des 3 dernières années.

### Dépenses :

- Rémunérations : 83,51 % des dépenses
- Instruments de musique & concerts d'élèves : 9,97 % des dépenses
- Divers musique : 1,47 % des dépenses
- Sous total Musique : 94,95 % des dépenses**
- Comptabilité : 2,68 % des dépenses
- Frais de fonctionnement : 2,37 % des dépenses

### Recettes :

- Adhésions et cours : 69,22 % des recettes
- Subventions : 28,76 % des recettes
- Autres recettes : 2,03 % des recettes

### Résultat : + 1,04 % des dépenses

Nous avons donc 71,24 % de ressources propres et 28,76 % de subventions alors que, d'après les chiffres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, les ressources propres sont en moyenne de 40 % et les subventions de 60 % dans les associations employeurs.

## 3. ANALYSE PREVISIONNEL / REALISE :

Comme tous les ans nous avons accepté des inscriptions tout au long de l'année, mais nous avons aussi dû rembourser des cours suite à des absences de professeurs ce qui nous a valu 543 € de recettes en moins par rapport au prévisionnel établi en novembre. Ceci change des 3 dernières années où nous avons entre 5 000 et 6 000 € de plus par rapport au prévisionnel.

Heureusement, nous avons pu réduire nos charges de salaires. Une partie des absences de professeurs n'étaient pas rémunérées et l'essentiel des inscriptions de cours d'année l'ont été sur des cours collectifs déjà ouverts, donc à coût additionnel nul. Au total les salaires et charges sortent même 7 389 € en dessous du prévisionnel.

La variation sur ces deux postes nous a donné 6 846 € de marge supplémentaire cette année. Malheureusement, ce n'est pas le cas tous les ans ; le même calcul donnait une baisse de marge de 4 000 € pour n-2 et une baisse de 6 000 € pour n-3.

En plus de ces 6 846 € de marge exceptionnelle, nous avons, selon les opportunités, réalisé diverses économies : ainsi par exemple nos frais généraux ont été réduits de 4155 € à 2 845 € (1,73 % des dépenses). Ceci nous a permis :

- De continuer le programme de réparation / entretien des instruments initié il y a 2 ans,
- De poursuivre la mise à niveau du parc instrumental,
- De terminer le provisionnement nécessaire à l'achat du piano à queue qui nous sera utilisé pour les cours mais nous permettra également de disposer d'un piano de concert pour un coût inférieur à la location d'un piano droit

Au final, nous arrivons à un résultat positif de 1 768 € au lieu des 3 202 € du prévisionnel. Ce résultat nous permet de compléter nos réserves de sécurité que nous avons fixées à un montant nous permettant de financer :

- ✓ un mois de salaires et charges,
- ✓ et l'absence indemnisée pour maladie d'un professeur pendant 3 mois

Ceci nous permettra, dans l'avenir, d'absorber les inévitables à coups imprévisibles tels que les 6 000 € en plus ou en moins générés par les hasards des inscriptions et des départs / arrivées de professeurs. De plus, nous sommes maintenant en mesure de financer le remplacement des professeurs absents dès le 2<sup>o</sup> cours consécutif manqué, alors qu'auparavant les élèves perdaient les cours tout en les ayant payés.

#### **4. QUELQUES CHIFFRES CLES :**

- Coût d'une heure-année de cours (hors éléments exceptionnels) : 1 447,56 €
- Coût en salaires et charges de cette même heure-année de cours : 1 286,83 € soit 89 % du coût précédent
- Coût annuel d'un élève (hors éléments exceptionnels) : 696,54 € alors que dans les conservatoires municipaux ou ENM il se situe aux alentours de 2000 € selon les données du Ministère de la Culture.

#### **5. EN CONCLUSION :**

Nous avons donc trouvé un bon équilibre mais il reste fragile car nos recettes propres ne couvrent même pas nos dépenses de salaires, lesquelles sont incompressibles et évoluent au gré de la convention collective (donc sans possibilité d'action de notre part). La survie de l'École de Musique est donc toujours tributaire de la pérennité des subventions communales, le Conseil Général ne donnant quasiment aucune subvention de fonctionnement.

Actuellement, le calendrier des subventions est tel que la décision intervient 6 mois après la fixation des tarifs et les inscriptions, donc trop tard pour pouvoir adapter le budget prévisionnel. Ceci nous ôte donc toute visibilité à moyen terme et nous contraint parfois à financer les grosses dépenses par des prêts coûteux ; en effet, nous ne pouvons pas écorner nos réserves de sécurité que ce manque de visibilité nous oblige à maintenir à un niveau élevé. C'est pourquoi nous souhaitons établir une Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre les communes et l'AIDEMA afin

d'avoir, de part et d'autre, une visibilité à un horizon minimal de 3 ans. Cette convention devra voir le jour rapidement si on veut continuer à aller de l'avant en termes de services offerts par l'Ecole de Musique et d'optimisation de la gestion financière.

Cette fragilité économique et ces difficultés liées au calendrier vont malheureusement trouver une illustration dans le budget de l'an prochain. En mai dernier, afin d'établir notre nouvelle grille tarifaire nous avons bâti notre budget prévisionnel sur les hypothèses suivantes : nombre et répartition des élèves stables, salaires revalorisés selon les règles de la convention collective, autres frais et subventions en hausse de 3 %. Mais une fois les inscriptions terminées, il s'avère que le nombre d'élèves est en baisse et que leur répartition entre instrument, formation musicale et pratiques d'ensemble est très différente de celle des 3 dernières années d'où un surcoût d'environ 11 000 €. Nous avons donc corrigé ce budget prévisionnel en rognant partout où nous le pouvions mais même comme cela nous serons déficitaires l'an prochain. Nous espérons couvrir une partie de ce déficit avec les bénéfices de notre saison de concert et ainsi le limiter à environ 1400 €, somme qui sera prélevée sur nos réserves de sécurité.